



PREFET DE LA GIRONDE

**PREMIÈRE DEMANDE D'OBTENTION du CERTIFICAT de QUALIFICATION
au tir des artifices de divertissement du **groupe C4-F4-T2 – Niveau 2****
(en utilisant ce présent formulaire le postulant est dispensé de produire une demande manuscrite)

- **Si vous êtes titulaire du certificat de qualification niveau 1 depuis au moins 1 an**, vous devez produire :
- une **attestation de fin de stage de NIVEAU 2**, délivré par un organisme de formation agréé, datant de **moins de 5 ans**,
- une **attestation de réussite à l'évaluation des connaissances** datant de **moins de 5 ans** correspondant au **NIVEAU 2**,
- La copie du certificat de qualification de niveau 1, datant d'au moins 1 an
- la preuve de la participation **au montage ou au tir de trois spectacles pyrotechniques sur une période maximale de 2 ans précédant la demande.** *(ces spectacles doivent comporter des articles pyrotechniques classés dans les catégories 4 ou T2)*
- Un justificatif de domicile (quittance électricité, quittance téléphone...)
- La copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport...)

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet de la Préfecture : www.gironde.gouv.fr
Dans la rubrique : Démarches administratives/Réglementation et sécurité/Réglementation relative aux artificiers

Identité du Candidat

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Téléphone portable

Adresse mail

Date

Signature